

**SÉANCE DU MERCREDI 24 JANVIER 2024**

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Pauline Godat (VERT-E-S), présidente

Scrutateurs : Gaëlle Frossard (PS) et Ivan Godat (VERT-E-S)

Secrétariat : Fabien Kohler, secrétaire général du Parlement

Excusés : Jacques-André Aubry (Le Centre), Alain Beuret (PVL), Patrick Cerf (PS), Florence Chaignat (PS), Loïc Dobler (PS), Ernest Gerber (PLR), Lionel Maitre (Le Centre), Emilie Moreau (PVL), Céline Robert-Charrue-Linder (VERT-E-S), Alain Schweingruber (PLR), Stéphane Theurillat (Le Centre) et Vincent Wermeille (PCSI)

Suppléants : Léonie Pelletier Esposito (Le Centre), Raoul Jaeggi (PVL), Valérie Bourquin (PS), Sarah Gerster (PS), Joël Burkhalter (PS), Rolf Amstutz (PLR), Stéphane Rüegg (Le Centre), Ismaël Vuillaume (PVL), Sonia Burri-Schmassmann (VERT-E-S), Pierre Chételat (PLR), Magali Voillat (Le Centre) et Sophie Guenot (PCSI)

La séance est ouverte à 14 heures en présence de 60 députés.

---

**Département des finances****18. Réalisation de l'initiative populaire « Les plaques moins chères ! »**

Selon l'article 22, alinéa 2, du règlement du Parlement de la République et Canton du Jura, l'entrée en matière est admise d'office sur les projets d'actes législatifs visant à réaliser une initiative populaire acceptée par le peuple ou le Parlement.

**18.1. Modification de la loi sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux (première lecture)**

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote final, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 45 voix contre 5.

**18.2. Décret sur la taxation des véhicules routiers et des bateaux (première lecture)**

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote final, en première lecture, le décret est accepté par 46 voix contre 4.

**19. Interpellation no 1015**

**Les pratiques de versement compensatoire au lieu d'affiliation à la LPP pour la commune de Haute-Sorne déclarées illégales : qui devra rendre des comptes ?**  
**Ismaël Vuillaume (PVL)**

Développement par l'auteur.

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**20. Question écrite no 3577**

**Filtres à particules des véhicules diesel, état de la situation dans le canton du Jura.  
Roberto Segalla (VERT-E-S)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**Département de l'économie et de la santé**

**21. Postulat No 462**

**Pénurie de médecins généralistes (entre autres) : un peu d'audace ?  
Quentin Haas (PCSI)**

Développement par l'auteur.  
Le Gouvernement propose de rejeter le postulat.

Au vote, le postulat no 462 est accepté par 38 voix contre 17.

**22. Question écrite no 3575**

**Loup y es-tu ?  
Brigitte Favre (UDC)**

L'auteure est partiellement satisfaite de la réponse du Gouvernement.

**23. Question écrite no 3576**

**Hypothèse.  
Gauthier Corbat (Le Centre)**

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement et justifie sa position.

**24. Question écrite no 3581**

**Des médicaments pour maigrir et autres joyeusetés.  
Quentin Haas (PCSI)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**Département de la formation, de la culture et des sports**

**25. Arrêté portant modification de l'arrêté relatif au financement de la Fondation Jules Thurmann**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article premier :

Gouvernement et majorité de la commission :

Article premier <sup>1</sup> Dès l'année 2024, un crédit annuel de 2,81 millions de francs est octroyé à l'Office de la culture.

Minorité de la commission :

Article premier <sup>1</sup> Dès l'année 2024, les crédits sont octroyés à l'Office de la culture comme il suit :

- 2024 : 2,23 millions de francs ;
- 2025 : 2,53 millions de francs ;
- 2026 : 2,665 millions de francs.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 42 voix contre 15.

L'article 2, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 49 voix contre 1.

**26. Motion no 1482**  
**Halte à la spirale de violence dans nos écoles.**  
**Brigitte Favre (UDC)**

Développement par l'auteure.

Le Gouvernement propose de scinder la motion no 1482 en deux parties, d'accepter et classer le premier point, l'estimant réalisé, et de rejeter le deuxième point. L'auteure refuse de scinder la motion en deux parties et refuse le classement du point 1.

Au vote, la motion no 1482 est acceptée par 31 voix contre 23.

**Département de l'environnement**

**27. Mise en œuvre de la mesure 708 du Plan équilibre 22-26**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

**27.1. Modification de la loi sur la construction et l'entretien des routes (première lecture)**

Tous les articles, le titre et le préambule sont adoptés sans discussion.

Au vote final, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 49 députés.

**27.2. Abrogation du décret sur le calcul des subventions cantonales aux frais de construction des routes communales (première lecture)**

Tous les articles, le titre et le préambule sont adoptés sans discussion.

Au vote final, en première lecture, l'abrogation du décret est acceptée par 52 députés.

**28. Motion no 1479**  
**Valorisons le plastique dans le Jura.**  
**Ismaël Vuillaume (PVL)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter la motion sous forme de postulat, ce que le motionnaire accepte.

Au vote, le postulat no 1479a est accepté par 47 voix contre 1.

**29. Postulat no 463**  
**Identifier les subventions préjudiciables à la biodiversité dans le Canton du Jura. Céline Robert-Charrue Linder (VERT-E-S)**

*(Ce point est renvoyé à la prochaine séance.)*

**30. Question écrite no 3578**  
**Etape d'aménagement 2040 sans « Convergence 2026 ».**  
**Baptiste Laville (VERT-E-S)**

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement.

La séance est levée à 17 heures.

Delémont, le 25 janvier 2024



La présidente :  
Pauline Godat

Le secrétaire général :  
Fabien Kohler

Annexes : - Motions nos 1491 et 1492  
- Postulat no 465  
- Interpellation no 1017  
- Résolution no 224